



# COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 10 JUILLET 2020, à 20h30, en [Séance EXTRAORDINAIRE](#) sous la présidence de [Monsieur Patrick BOUILLON](#), Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES pour l'élection du titulaire et des suppléants à la délégation de la commune pour le vote des élections sénatoriales du DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020 prochain au suffrage indirect.

[Présents](#) : Patrick BOUILLON, ~~Karine DAUVERGNE~~, Céline DELOBEL, Patrice DELORME, Christophe GRIFFON, ~~Bernadette LAMURE~~, Annie LE MOIGNE, Fabrice PERRIER, Stéphanie PERRIER, ~~Rémi ROCHAY~~ et Guillaume VACHON

[Absents et Pouvoirs](#) : Karine DAUVERGNE n'a donné aucun pouvoir pour la Séance extraordinaire  
Bernadette LAMURE n'a donné aucun pouvoir pour la Séance extraordinaire  
Rémi ROCHAY n'a donné aucun pouvoir pour la Séance extraordinaire

[Secrétaire de Séance](#) : Fabrice PERRIER

[Date de Convocation](#) : VENDREDI 03 JUILLET 2020

[Rédacteur Compte-Rendu](#) : Patrick BOUILLON

## 1. [DELEGUE COMMUNE ELECTIONS SENATORIALES 27 SEPT 2020](#)

Le Maire explique les règles qui s'appliquent à l'élection des Délégués et des suppléants de la commune aux Elections Sénatoriales qui auront lieu le Dimanche 27 Septembre 2020.

Le Nombre de Délégué pour la commune de LUGNY-LES-CHAROLLES est fixé à 1 et le nombre de suppléants est fixé à 3

1er TOUR de l'ELECTION du DELEGUE TITULAIRE de la Commune

Nombre de Votants : 8  
Nombre de Votes déclarés NULS par le Bureau : 0  
Nombre de Suffrages exprimés : 8  
La majorité absolue est donc fixée à 5 voix  
Ont obtenu : [Patrick BOUILLON](#) : 8 voix

En conséquence le délégué de la Commune de Lugny-les-Charolles est désigné au 1er tour de scrutin.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après avoir voté à bulletin secret

- DECIDE de confier la charge de DELEGUE TITULAIRE pour la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES aux Elections Sénatoriales 2020 à [Monsieur Patrick BOUILLON](#) ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour.
- CONSTATE que [Monsieur Patrick BOUILLON](#) accepte le mandat de délégué titulaire.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M07-10-DELIB-01	8	0	0	<a href="#">ACCEPTEE</a>

## 2. [1er SUPPLEANT COMMUNE ELECTIONS SENATORIALES 27 SEPT 2020](#)

Le Maire explique les règles qui s'appliquent à l'élection des Délégués et des suppléants de la commune aux Elections Sénatoriales qui auront lieu le Dimanche 27 Septembre 2020.

Le Nombre de Délégué pour la commune de LUGNY-LES-CHAROLLES est fixé à 1 et le nombre de suppléants est fixé à 3

1er TOUR de l'ELECTION du 1<sup>er</sup> SUPPLEANT au DELEGUE TITULAIRE de la Commune

Nombre de Votants : 8  
Nombre de Votes déclarés NULS par le Bureau : 0  
Nombre de Suffrages exprimés : 8  
La majorité absolue est donc fixée à 5 voix  
Ont obtenu : [Patrice DELORME](#) : 8 voix

En conséquence le délégué de la Commune de Lugny-les-Charolles est désigné au 1er tour de scrutin.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après avoir voté à bulletin secret

- DECIDE de confier la charge de 1<sup>er</sup> SUPPLEANT au DELEGUE TITULAIRE pour la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES aux Elections Sénatoriales 2020 à [Monsieur Patrice DELORME](#) ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour.
- CONSTATE que [Monsieur Patrice DELORME](#) accepte le mandat de 1<sup>er</sup> suppléant au délégué titulaire.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M07-10-DELIB-02	8	0	0	<a href="#">ACCEPTEE</a>

## 3. [2<sup>ème</sup> SUPPLEANT COMMUNE ELECTIONS SENATORIALES 27 SEPT 2020](#)

Le Maire explique les règles qui s'appliquent à l'élection des Délégués et des suppléants de la commune aux Elections Sénatoriales qui auront lieu le Dimanche 27 Septembre 2020.

Le Nombre de Délégué pour la commune de LUGNY-LES-CHAROLLES est fixé à 1 et le nombre de suppléants est fixé à 3

1er TOUR de l'ELECTION du 2<sup>ème</sup> SUPPLEANT au DELEGUE TITULAIRE de la Commune

Nombre de Votants : 8  
Nombre de Votes déclarés NULS par le Bureau : 0  
Nombre de Suffrages exprimés : 8  
La majorité absolue est donc fixée à 5 voix  
Ont obtenu : [Christophe GRIFFON](#) : 8 voix

En conséquence le délégué de la Commune de Lugny-les-Charolles est désigné au 1er tour de scrutin.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après avoir voté à bulletin secret

- DECIDE de confier la charge de 2<sup>ème</sup> SUPPLEANT au DELEGUE TITULAIRE pour la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES aux Elections Sénatoriales 2020 à [Monsieur Christophe GRIFFON](#) ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour.
- CONSTATE que [Monsieur Christophe GRIFFON](#) accepte le mandat de 2<sup>ème</sup> suppléant au délégué titulaire.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M07-10-DELIB-03	8	0	0	<a href="#">ACCEPTEE</a>

#### 4. 3<sup>ième</sup> SUPPLEANT COMMUNE ELECTIONS SENATORIALES 27 SEPT 2020

Le Maire explique les règles qui s'appliquent à l'élection des Délégués et des suppléants de la commune aux Elections Sénatoriales qui auront lieu le Dimanche 27 Septembre 2020.

Le Nombre de Délégué pour la commune de LUGNY-LES-CHAROLLES est fixé à 1 et le nombre de suppléants est fixé à 3

1er TOUR de l'ELECTION du 3<sup>ième</sup> SUPPLEANT au DELEGUE TITULAIRE de la Commune

Nombre de Votants : 8  
Nombre de Votes déclarés NULS par le Bureau : 0  
Nombre de Suffrages exprimés : 8  
La majorité absolue est donc fixée à 5 voix  
Ont obtenu : **Guillaume VACHON** : 8 voix

En conséquence le délégué de la Commune de Lugny-les-Charolles est désigné au 1er tour de scrutin.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après avoir voté à bulletin secret

- DECIDE de confier la charge de 3<sup>ième</sup> SUPPLEANT au DELEGUE TITULAIRE pour la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES aux Elections Sénatoriales 2020 à **Monsieur Guillaume VACHON** ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour.
- CONSTATE que **Monsieur Guillaume VACHON** accepte le mandat de 2<sup>ième</sup> suppléant au délégué titulaire.
- 

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M07-10-DELIB-04	8	0	0	<b>ACCEPTEE</b>

La séance EXTRAORDINAIRE du VENDREDI 10 JUILLET 2020 est levée à 21h00.

La séance Ordinaire du prochain Conseil Municipal (2020-CM04) débute dans la foulée à 21h00.